

Le 06 janvier 2025

Permanence Action Logement sur le site d'ArcelorMittal Montataire

Action logement est un organisme public qui soutient l'accès au logement et à la mobilité des salariés en proposant des solutions de financement pour l'achat, la location ou la rénovation de logements. Son objectif est de rendre le logement plus accessible et de répondre aux besoins diversifiés de chacun.



Une permanence pour vous recevoir, **sans rendez-vous**, se tiendra le :

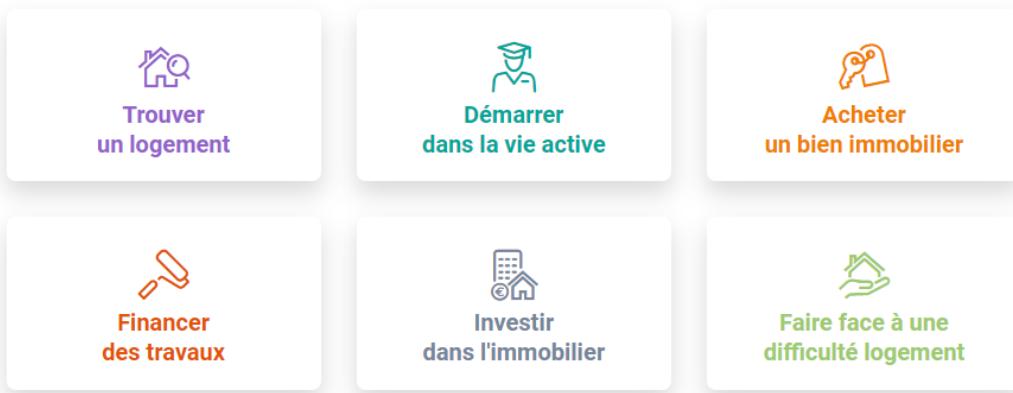
Lundi 20 janvier 2025 - de 11h à 15H

ArcelorMittal - site de Montataire

Bâtiment de la Direction Administrative (DA) - Bureau 11

Monsieur David SAWEZYN, conseiller Action logement, vous accueillera pour répondre à vos questions et vous orienter.

Quel est votre projet ?



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet d'Action Logement :
[Action Logement - Faciliter le logement pour favoriser l'emploi](#)

Vous pouvez également solliciter Action Logement via l'agence de Compiègne :
Adresse : 32 Impasse François Jacob, 60204 LACROIX SAINT OUEN CEDEX
Tél : 03.75.46.01.11

Les dispositifs mis en place par Action Logement



Action Logement vous accompagne sur vos différents projets : trouver un logement, démarrer dans la vie active, acheter ou investir dans un bien immobilier, financer des travaux ou faire face à une difficulté de logement.

Découvrez ci-dessous tous les dispositifs proposés par l'organisme.

Source : site internet Action logement



Trouver un logement

Action Logement vous propose de trouver un logement parmi de nombreuses solutions mises à votre disposition : logement **social, temporaire, intermédiaire ou privé**.

Aide au logement

- **Garantie Visale** : Caution locative qui garantie le paiement du loyer et des charges locatives au propriétaire en cas de défaillance de paiement, vous permettant de faciliter votre recherche de logement.
- **L'avance Loca-Pass** : Financement sous forme de prêt à taux 0% le versement de votre dépôt de garantie, somme généralement exigée au moment de la signature du bail.
- **L'aide mobili-jeune** : Aide au logement prenant en charge une partie du loyer des jeunes de moins de 30 ans, alternants d'une entreprise du secteur privé non agricole.



Acheter un bien immobilier

Action Logement vous accompagne en vous proposant un prêt immobilier avantageux et des conseils en financement et en accession.

- **Prêt accession** : Aide en proposant un prêt à taux réduit à 1 %⁽¹⁾ (hors assurance obligatoire) permettant de financer un grand nombre d'opérations pour un montant maximum de 30 000€.
- **Conseil en financement et en accession** : Accompagnement dans votre projet d'achat : accession dans l'ancien y compris la vente HLM, construction, acquisition d'un logement neuf, accession sociale à la propriété dans le neuf, accession en bail réel solidaire dans le neuf, investissement locatif, renégociation de prêt immobilier, rachat de crédit ou rachat de soutle.
- **L'accession abordable à la propriété** : Accession sociale permettant aux ménages ayant des revenus modérées ou médians d'accéder à la propriété avec des offre de logements à des prix plafonnés et inférieurs à ceux du marché.



Financer des travaux

Action Logement vous propose des prêts travaux si vous souhaitez effectuer des travaux de rénovation de votre logement ou de mise aux normes.

- **Prêt travaux d'amélioration** : Aide au financement de vos travaux de rénovation dans votre résidence principale avec un crédit à taux à 1,5 %(¹) finançant la réalisation d'un grand nombre de travaux de rénovation dans la limite de 10 000€.
- **Prêt travaux d'amélioration de la performance énergétique** : Aide au financement de travaux de rénovation énergétique avec un prêt à taux préférentiel de 1,5 %(¹) pour financer les travaux d'économie d'énergie de la résidence principale dans la limite de 10 000€.
- **Prêt travaux d'adaptation du logement au handicap** : Proposition d'un prêt travaux à un taux d'intérêt d'1,5 %(¹) remboursable sur une durée libre, dans la limite de 10 ans pour vous ou un membre de votre foyer en situation de handicap.
- **Prêt travaux copropriétés dégradées** : Proposition d'un prêt travaux à taux préférentiel de 1,5 %(¹) pour la réalisation des travaux dans les parties communes et privatives de votre immeuble. Ce prêt finance le coût des travaux dans la limite de 10 000€ et est remboursable sur une durée maximale de 10 ans.



Investir dans l'immobilier

Action Logement vous propose différents dispositifs si vous avez pour projet d'acheter un logement pour le louer afin de percevoir des revenus complémentaires.

- **Action Cœur de Ville** : Accompagnement des investisseurs privés dans la requalification du bâti du centre de villes moyennes en finançant leurs opérations d'acquisition puis amélioration d'immeubles entiers, réhabilitation seule d'immeubles entiers ou d'acquisition de locaux ou d'immeubles entiers en vue de leur transformation en logements.
- **Louer pour l'Emploi Bailleur** : Destinés aux propriétaires d'un bien à mettre en location, cette offre vous permet de sécuriser gratuitement vos revenus locatifs et de valoriser votre investissement grâce à un prêt travaux d'amélioration ou de rénovation énergétique. Vous bénéficierez d'une solution complète gratuite avec un choix de formules et vous agirez en faveur du lien emploi-logement en louant à un salarié du territoire.
- **Visale Bailleurs** : Louez votre bien en sécurisant gratuitement vos revenus locatifs. Action Logement se porte garant pour votre locataire en prenant en charge ses éventuels loyers impayés et dégradations locatives et ce, pendant toute la durée du bail.



ActionLogement 



Faire face à des difficultés de logement

Action Logement se mobilise pour vous aider en vous proposant un accompagnement personnalisé dans le cas où vous devez faire face à un changement familial ou professionnel, si vous rencontrez des problèmes de santé, des difficultés financières, ou si vous avez besoin d'être mis à l'abri en réponse à une situation d'urgence.

- **Faire face à un problème de santé** : Accompagnement social afin de bénéficier de conseils et d'un suivi personnalisé, gratuit et confidentiel suite à des difficultés financières en raison de problèmes de santé rendant difficile le maintien dans votre logement.
- **Faire face à un changement professionnel** : Accompagnement social afin de bénéficier de conseils et d'un suivi personnalisé, gratuit et confidentiel suite à votre situation professionnelle ou celle de votre conjoint, qui évolue et qui a une forte incidence sur votre logement.
- **Faire face à des difficultés financières** : Accompagnement social afin de bénéficier de conseils et d'un suivi personnalisé, gratuit et confidentiel à la suite de difficultés de paiement de loyer et/ou de crédits immobiliers et/ou de charges de copropriété.
- **Faire face à un changement familial** : Accompagnement social afin de bénéficier de conseils et d'un suivi personnalisé, gratuit et confidentiel suite à des changements de situation familiale pouvant fragiliser votre maintien dans le logement, modifier vos droits à certaines aides ou encore entraîner des modifications du bail.
- **Faire face à une absence de logement ou d'hébergement** : Accompagnement social afin de bénéficier de conseils et d'un suivi personnalisé, gratuit et confidentiel suite à un évènement personnel que vous subissez qui nécessite un départ ou un éloignement du domicile, un besoin d'être mis à l'abri ou vous êtes en rupture de logement ou d'hébergement.



**Retrouvez l'ensemble des modalités et conditions
d'éligibilité pour tous les dispositifs sur le site internet
d'Action Logement :**

[Action Logement - Faciliter le logement pour favoriser l'emploi](#)